

Séance du 28 juin 2021

L'An Deux Mil vingt et un, le 28 juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, PIERRE Nathalie, DIRIDOLLOU René, CHEVANCE Mickaël, RAOULT Fabien, BOUILLENNEC Jean-Noël, Le BAIL Erwan, HERMETET Samuel, BARS Camille, TANGUY Anne-Marie, PIRIOU Clémence, BOISSIN Ollivier, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Virginie BOUGENAU, Audrey BIZEC, Yoan COROLLER.

Mme BOUGENAU a donné pouvoir à Marie-Thérèse SCOLAN.

Erwan Le BAIL a été élu secrétaire de séance.

2021-05-01 : FINALISATION des PROJETS de DEMANDES de SUBVENTIONS :

Pour rappel, la délibération 2021-04-03 de la séance du conseil municipal du 7 juin 2021, a listé les projets communaux retenus pour la période 2021-2024, dans le cadre du CRTE. Mme le Maire annonce la nécessité de poursuivre ce travail jusqu'en 2027. Elle demande que le projet inscrit pour 2024 de la séance précédente du conseil, intitulé « développement du tourisme rural à Christ par la création d'hébergements collectifs et insolites, et mise en sécurité du site », soit échelonné et réparti sur 2024 et 2025. Devant l'approbation des membres présents, la répartition s'opère de la façon suivante :

2024 :

Développement du tourisme rural à Christ par la création d'hébergements collectifs et insolites et mise en sécurité du site. Sécurisation du site : 210 000 € HT. Subvention demandée : Etat (42 000 € soit 20%), Région (105 000 € soit 50%), autofinancement (63 000 € soit 30%).

2025 :

Développement du tourisme rural à Christ par la création d'hébergements collectifs et insolites et mise en sécurité du site. Hébergements collectifs : 430 000 € HT. Hébergements insolites : 60 000 € HT. Le montant total s'élève à 490 000 € HT. Subvention demandée : Etat (98 000 € soit 20%), Région (245 000 € (50%), autofinancement (147 000 € soit 30%).

2026 :

Réaménagement et requalification du bourg - 1ère Tranche : 500 000 € HT. Subvention demandée : Etat (100 000 € soit 20%), Région (250 000 € soit 50%), autofinancement (150 000 € soit 30%).

2027 :

Réaménagement et requalification du bourg - 2ème Tranche : 500 000 € HT. Subvention demandée : Etat (100 000 € soit 20%), Région (250 000 € soit 50%), autofinancement (150 000 € soit 30%).

2021-05-02 : DEVIS DIVERS :

Avant lecture des devis réceptionnés, Mme le Maire annonce que, suite au vol à l'atelier communal intervenu le 06 mai 2021, il a été acquis dans l'urgence, auprès du garage COAIL de Callac, un véhicule (Renault Trafic) pour un montant total de 13860 € TTC.

Pour le remplacement du matériel volé, des fournisseurs ont établi des devis :

- RENNES MOTOCULTURE : 2 tronçonneuses et 1 taille haie, montant 1 573.05 € HT, 1 887.66 € TTC
- FRANCE-BONHOMME : 1 clé triçoise, 1 clé de fontainier + manchon... montant 144.83 € HT soit 173.80 € TTC.
- DISTRIVERT : outillage, équipements divers... montant 6 666.37 € HT, soit 7 999.67 € TTC.
- FERCOQ : fourniture sans pose de 3 serrures (en applique et réglable en applique) pour l'atelier communal et la réserve, montant 411.30 € HT. Verrou en applique + cylindre 265.15 € HT pour le garage voiture. Remplacement de 3 cylindres aux vestiaires du terrain de football, montant 143.55 € HT. Remplacement de 5 barillets provisoires à la salle des fêtes + remplacement de 5 barillets identiques et définitifs, 414.85 € HT. Le montant total du devis s'élève à 1 234.85 € HT, soit 1 481.82 € TTC.

Mme le Maire propose que la commission « Finances » soit chargée d'étudier l'ensemble des devis, et que le rééquipement de l'atelier communal ne dépasse pas 12 000 € HT.

- Devis FERCOQ : Fourniture et pose de placards pour les 2 salles de Christ : 1) Pour la petite salle, 989.60 € HT, 2) Pour la grande salle, 1 798.66 € HT. Le montant total du devis s'élève à 2 788.26 € HT, 3 345.91 € TTC.
- Devis Le BOULZEC : Des vibrations se font ressentir au niveau de la coursive lors de la volée des cloches. Des pierres de l'édifice, près des vitraux, risquent de tomber. Devis de travaux d'entretien sur l'église st Jean-Baptiste : 1) Chambre des cloches 2 957.60 € HT, 2) Soubassements et contreforts 16 241.58 € HT, 3) Reprise de maçonnerie sur mur du transept sud 782.10 € HT. Montant total du devis : 20 231.28 € HT, 24 277.54 € TTC. D'après Mr Le BOULZEC, des subventions peuvent être allouées pour ce genre de travaux.

- Devis « Ecole numérique » : Mme le Maire annonce qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération prise le 13 avril 2021 (n°2021-03-04). Cette délibération indique que le fournisseur du matériel informatique est BIOS de Guingamp, or le montage du dossier a été établi en tenant compte des devis établis par Qualité Informatique (4 454.42 € HT), par Pichon et d'autres fournisseurs, pour un montant total de 6 668.00 € TTC.

Après délibération, le conseil :

- Valide, rétroactivement, le devis d'achat du véhicule « Renault trafic », montant 13860 € TTC,
- Valide le devis de l'entreprise FERCOQ pour la réalisation de placards dans les salles de Christ, montant 2 788.26 € HT,
- Valide l'annulation et le remplacement de la délibération prise en avril dernier concernant l'école numérique (montant total 6668.00 € TTC),
- Valide la proposition de Mme le Maire pour confier la mission du rééquipement de l'atelier communal à la commission « finances ». Montant total maximum de 12 000 € HT,
- Décide que la commission « bâtiments communaux » se réunisse pour étudier le devis de la sécurisation de l'édifice.

2021-05-03 : VENTE de TABLES :

« Guingamp Paimpol Agglomération » souhaite faire l'acquisition de tables afin d'équiper les locaux des déchèteries communautaires.

Des tables non pliantes sont entreposées dans la salle polyvalente et encombrent l'espace ; Mme le Maire propose que 4 d'entre elles soient cédées à l'agglomération au tarif de 15 € l'unité.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, la vente de 4 tables non pliantes au profit de GPA.

2021-05-04 : CESSION du VEHICULE VOLE :

La collectivité a été victime d'un cambriolage à l'atelier communal, le 6 mai 2021. Le véhicule du service technique communal, un Partner blanc, stationné dans le bâtiment, immatriculé « 9567 XY 22 » a été volé et retrouvé incendié à Pludual (22).

La SMACL, compagnie d'assurance de la commune, a mandaté un expert pour l'évaluation du dommage. Ce dernier chiffre à 2 083.33 € le véhicule classé économiquement irréparable et techniquement irréparable.

En application des articles L.327-1, L.327-2 et L.327-3 du code de la route (loi 93144 du 31/12/93), la SMACL propose de régler la commune sur la base de la valeur à dire de l'expert à la condition expresse que la commune cède ledit véhicule à la SMACL.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité, la cession du véhicule à la SMACL.

2021-05-05 : MOTION – SOUTIEN aux PAENTS des ENFANTS de l'IME de MINIHY-TREGUIER :

Mme Le Maire donne lecture du courrier reçu des parents de l'Ime de Minihy-Tréguier.

Un collectif de parents d'enfants inscrits à l'IME (Institut Médico Educatif), demande le soutien des collectivités locales face à la régression de leurs enfants qui n'ont plus accès à un enseignement faute de professeurs or ils ont un besoin d'instruction régulière, constante et quotidienne pour pouvoir évoluer et maintenir leurs acquis. Ils ont besoin d'un professionnel de l'éducation capable de s'inscrire dans la durée et qui connait le handicap et ses mécanismes d'apprentissage spécifiques.

Le collectif de parents souligne que l'école est obligatoire et c'est le devoir de l'Etat d'assurer la mise en place de ce droit en nommant des enseignants quel que soit le type d'établissement scolaire. Il demande une solution pérenne et définitive pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutien pleinement la motion des parents des enfants de l'IME de Minihy-Tréguier, en soulignant que l'éducation est un droit pour tous.

DIVERS :

- Ecole : réorganisation à l'école publique. Déménagement de la classe des CP à l'étage. Mme Laurie HERRY prend ses fonctions à la rentrée prochaine.
- Ecole : achat d'un tableau triptyque. Demander à l'entreprise FERCOQ de vérifier tous les stores de l'école, et la porte sous le préau.
- Mr Philippe HARSCOUE se désiste pour l'acquisition d'un bout de terrain, à Coat-Guégan.
- Lotissement de « Ker-Anna » : le lot n° 1 est vendu. La signature de l'acte de vente est imminente chez Me BOMARD, à Callac.